

PLAN DU PARCOURS



RÈGLES LOCALES Ces règles locales complètent les règles locales permanentes de la FFGolf.

- **REPÈRES DE DISTANCES** / Ne pas tenir compte des distances indiquées sur les bancs de départ. Voir les plots sur les départs. Marques sur le fairway : Piquets blancs = 180m entrée de green / Piquets jaunes = 135m entrée de green / Piquets bleus = 100m entrée de green.
- **PARTIES INTÉGRANTES DU TERRAIN** / Tous les chemins en terre font partie intégrante du terrain. Les ponts ne font pas partie intégrante du terrain. Ils sont parties intégrantes des obstacles d'eau. La Règle 26 s'applique.
- **OBSTACLES D'EAU** / En l'absence de lignes tracées au sol, la lisière de l'obstacle d'eau est définie par la berge. Trou n°10 à gauche : L'obstacle d'eau latéral se prolonge à l'infini sur la gauche. Trou n°1 et n°10 derrière le green : L'obstacle d'eau latéral se prolonge derrière jusqu'au hors limite.
- **OBSTRUCTIONS** / Inamovibles : Les plantations tuteurées, grillagées, avec hauban et leur cuvette. Les bases métalliques soutenant les piquets de distances indiquant les 180 m, 135 m, et 100 m. Les disques de distances au sol. Les tapis avant les ponts ainsi que les zones gravillonnées proches de ces derniers. Tout joueur ayant soit son stance, soit sa balle reposant dans ou sur ces obstructions peut relever la balle, sans pénalité, et la dropper selon la procédure prescrite conformément à la Règle 20-2. / Amovibles : Les piquets de distances 100 m, 135 m, 180 m, sont des obstructions amovibles. Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles. La Règle 24-1 s'applique.
- **TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES** / Les zones de jeunes plantations de graminées munis d'écorces et de paillages sont interdites au jeu. Le joueur ayant sa balle ou son stance dans cette zone doit se dégager en application des procédures prescrites par les règles.
- **HORS LIMITES - RÈGLE 27** / Hors limites définis par : les murs et clôtures bordant la propriété, et/ou les alignements de piquets blancs, et/ou les lignes blanches tracées au sol.

Pénalités pour infraction aux règles locales / Stroke play : 2 coups - Match play : perte du trou.

GOLF DE FORÊT DE CHANTILLY

Route d'Apremont - 60500 VINEUIL SAINT-FIRMIN

+33 (0)3 44 58 47 74

contact@gardengolf-foretdechantilly.fr - www.gardengolf-foretdechantilly.fr

© UGOLF - 2017



CARTE DES SCORES

18 trous - 18 holes

Par 72 - 6181 m

TROUS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	ALLER
Repère 1	392	483	299	160	333	483	353	145	355	3003
Repère 2	359	459	283	154	311	463	336	126	332	2823
PAR	4	5	4	3	4	5	4	3	4	36
Coups reçus	1	9	15	13	7	11	5	17	3	
Repère 3	344	458	250	141	281	437	320	105	314	2650
Repère 4	298	402	220	127	235	370	258	87	291	2288

10	11	12	13	14	15	16	17	18	RETOUR	TOTAL
376	486	124	500	379	381	433	163	336	3178	6181
346	463	91	472	354	355	385	140	311	2917	5740
4	5	3	5	4	4	4	3	4	36	72
10	14	18	12	6	4	2	8	16		
322	434	80	412	308	325	365	117	311	2661	5311
304	404	69	389	269	265	326	91	269	2386	4674

Parcours joué depuis les repères	1	2	3	4
SSS Dames	-	76,1	73,4	69,4
SSS Messieurs	72,3	70	67,8	64,7

SLOPES	1	2	3	4
Slopes Dames	-	131	126	122
Slopes Messieurs	130	124	120	113

Positions de drapeaux / Pin position



Entrée/Front



Milieu/Centre



Fond/End

Distances / Entrée de green

Piquet blanc / white stake	180 m/200 yards
Piquet jaune / yellow stake	135 m/150 yards
Piquet bleu / blue stake	100 m/110 yards